



## COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

Convocation le 29 mars 2018

Présents Fabienne Blachot-Minassian, Bruno Guely, Alexia Coing-Belley, Serge Cozzi, Nicole Bonneton, Jean-Paul Decard, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Dominique Denys, Daniel Blanc, Hugues Videlier, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Véronique Marry, Patricia Jacquemier, Hélène Baret, Virginie Reynaud-Dulaurier

Excusé Nicolas Trouilloud

Secrétaire de séance Dominique Denys

### Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2018 est approuvé.

### Délibérations

#### 1) Adoption Compte administratif budget ville 2017

Il est proposé au conseil municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué aux finances après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de :

1) lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations 2017	661 451.22	473 499.47	982 735.04	1 175 660.91	1 644 186.26	1 649 160.38
Résultat de clôture	-187 951.75			192 925.87		4 974.12

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Fin 2016		356 952.62				356 952.62

Opérations 2017	661 451.22	473 499.47	982 735.04	1 175 660.91	1 644 186.26	1 649 160.38
Totaux	661 451.22	830 452.09	982 735.04	1 175 660.91	1 644 186.26	2 006 113.00
Résultat de clôture		169 000.87		192 925.87		361 926.74
Crédits reportés	393 757.29	32 424.00				
Besoin de financement	-192 332.42		Résultat de fonctionnement à affecter	192 925.87		

2) constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité

## 2) Compte de gestion budget ville 2017

M. Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué aux finances, propose au conseil municipal, de délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Mme Rahbi, receveur,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

### **3) Affectation du résultat du compte administratif communal 2017**

M. Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué aux finances, propose de voter l'affectation du résultat 2017, suite à la présentation du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2017 et au résultat de clôture qui en découle, il ressort un excédent cumulé de fonctionnement de 192 925.87 € et un déficit cumulé d'investissement de 187 951.75 €.

De ce résultat de clôture d'investissement, il convient de rajouter un excédent antérieur fin 2016 de 356 952.62 € et les crédits reportés de 393 757.29 €, soit un besoin de financement de 192 332.42 €.

La commission finances propose d'affecter à l'investissement 2018 au compte 1068 la somme de 192 925.87 € afin combler le besoin de financement et de financer des investissements nouveaux.

Le solde de 0 € figure au compte 002 de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

### **4) Taxes communales 2017**

M. Jean-Paul Decard, adjoint aux finances, présente les taux d'imposition communaux 2018 afin de finaliser le budget primitif. La commission finance propose de ne pas augmenter cette année les taux d'impositions du fait de l'augmentation des taux d'imposition communaux sur l'exercice 2017.

- taxe d'habitation	13.65 %
- taxe foncier bâti	19.95 %
- taxe foncier non bâti	55.33 %

En huit ans, les taux n'ont augmenté que de 0.5 %. Suite à la bonne gestion, il est décidé de ne pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

### **5) Budget primitif communal 2018**

Il est proposé au conseil municipal, de délibérer sur le budget primitif de l'exercice 2018, après présentation des prévisions budgétaires 2018 et réflexion sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement, par M. Jean-Louis Pinto-Suarez et M. Jean-Paul Decard, adjoints aux finances, de voter le budget primitif pour l'exercice 2018.

Le budget primitif 2018 de fonctionnement est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de 1 060 260.00 €.

Le budget primitif 2018 d'investissement est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de 1 074 850.22 €.

Mme le Maire félicite Messieurs Jean-Paul Decard, Jean-Louis Pinto-Suarez et M. Benoît Garibaldi (DGS), ainsi que la commission pour l'excellent travail réalisé tant dans la préparation que dans le suivi des affaires. Cela permet à la commune d'avoir une santé financière excellente avec un endettement faible gage de marge de manœuvre importante pour de futurs projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité.

## Divers

- Mme le Maire informe le conseil que le SDIS a contacté la commune, pour une mise aux normes de la caserne des pompiers (vestiaire, douches). Il devient nécessaire de faire des vestiaires hommes et des vestiaires femmes, à noter, il y a de plus en plus de femmes qui intègrent le corps des sapeurs-pompiers volontaires dans notre caserne.
- Mme le Maire informe le conseil qu'il est temps de poursuivre la réflexion, menée depuis plusieurs années, afin de regrouper et rationaliser l'ensemble des locaux techniques de la commune.

Cela permettra aux agents communaux d'avoir tout le matériel regroupé en un seul endroit, et d'avoir des conditions d'hygiène et de sécurité aux normes comme par exemple les douches.

- M. Serge Cozzi, adjoint à l'urbanisme, précise afin que cela soit clair, que si la caserne a besoin d'une d'extension, elle pourrait récupérer le local communal pour l'aménager. Cela fait depuis plusieurs années, sous le mandat précédent, que le conseil municipal pense à regrouper les locaux techniques communaux dans une même structure, qui répondrait aux normes d'hygiène et de sécurité.
- Mme le Maire informe le conseil, qu'un groupe de travail va être créé pour réfléchir sur l'aménagement du quartier de l'église jusqu'à Sanissard. Une réunion est prévue le 9 avril 2018, qui sera suivie d'un travail au sein du conseil municipal.
- Mme le Maire informe le conseil qu'il y a un gros travail qui est fait avec la société Pluralis pour la vente du tenant immobilier de Pluralis et pour l'achat de la salle de de l'ancien foyer logement, le dossier est en cours.
- Mme le Maire informe le conseil qu'il y a eu une réflexion sur les caméras de vidéosurveillance, un travail va être engagé avec la gendarmerie nationale dans le domaine de la sécurité. Cela permettra de revoir le système des caméras, il y aura certainement des transformations à faire pour limiter les dégradations.
- Mme le Maire va rencontrer le 26 avril 2018 le département et la CPAV pour un travail en collaboration concernant la restauration de l'église et de l'aménagement extérieur.
- Mme le Maire informe le conseil qu'elle a entamé, avec la CAPV, une réflexion sur les points d'apport volontaires des déchets, suite aux accidents qu'il y a eu pour la collecte des ordures et à la suppression de la marche arrière. La réflexion sera à mener sur les différents quartiers de Vourey afin que la collecte soit faite correctement.
- M. Serge Cozzi, adjoint à l'urbanisme, informe le conseil sur l'aménagement du quartier Sanissard. Le tenant immobilier comprenant le four à pain et le parking est à nouveau en vente. Le projet communal d'achat du four à pain et de la création de la partie parking est toujours actuel. Depuis deux ans, les crédits sont reportés. La commission urbanisme sera très vigilante sur ce dossier pour que ce projet puisse enfin voir le jour.
- M. Bruno Guely, adjoint aux travaux, informe le conseil qu'il est en contact avec le

SEDI, malgré les changements réguliers d'interlocuteurs, pour les travaux de la 2ème tranche des Rivoires. Les conventions de la société Alpes Etudes devraient être signées avec les propriétaires pour les poteaux qui sont déposables sur l'axe de la route, pour la partie enfouissements. Le SEDI fera intervenir la société Bouygues, titulaire du marché, pour qu'elle vienne lancer les travaux, dont la réalisation devra être impérativement faite sur l'année 2018.

Le conseil municipal s'est achevé à 20h30.

Prochain conseil municipal est fixé au jeudi 17 mai 2018 à 18h30, sous réserve d'une date antérieurement suivant les besoins de la collectivité pour des prises de délibérations obligatoires.